



**Rapport de la mairesse sur la situation
financière de la Ville de Rosemère**

Le 9 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, je vous fais rapport sur la situation financière de la Ville de Rosemère.

Je vous rappelle que cet article de loi exige que le maire ou la mairesse fasse rapport, au moins quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires du prochain exercice, sur la situation financière de sa municipalité.

Bien qu'il s'agisse d'une exigence, c'est un exercice auquel je me prête volontiers, car il me permettra de vous présenter un portrait global des finances de la Ville de Rosemère.

Ainsi, mon rapport traitera :

- des états financiers consolidés 2014 (incluant l'état de la dette)
- du rapport de l'auditeur indépendant
- du dernier programme triennal d'immobilisations
- des indications préliminaires quant aux résultats 2015
- des orientations générales du budget 2016
- et traitera enfin du prochain programme triennal d'immobilisations.

Les états financiers consolidés 2014

Les états financiers consolidés 2014 indiquent que le Ville de Rosemère a conclu l'exercice financier 2014 en dégagant un excédent non consolidé à des fins fiscales de 316 500 \$. Cette somme a été ajoutée à l'excédent accumulé non affecté. Aussi, un montant de 426 500 \$ a été affecté au financement de projets spéciaux, alors que les affectations au budget, s'élevant à 753 500 \$, n'ont pas été utilisées.

De plus, la Ville a affecté 1 644 400 \$ pour équilibrer le budget 2015, ce qui en résulte un excédent non affecté au 31 décembre 2014 de 1 155 400 \$.

Permettez-moi de vous indiquer qu'au cours des cinq dernières années, notre administration a investi 25,5 millions \$ en immobilisations.

L'**annexe 1** de ce rapport fournit des explications détaillées sur l'excédent accumulé.

La dette

La dette consolidée inclut les dettes des organismes à l'intérieur du périmètre comptable de la Ville de Rosemère. Parmi ces organismes, on retrouve la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, ainsi que le CIT Laurentides. Au 31 décembre 2014, la dette consolidée était de 29 011 007 \$.

J'attire à nouveau votre attention sur le fait que l'obtention de subventions gouvernementales a contribué à diminuer le coût de différents projets pour les Roseméroises et les Rosemérois, réduisant ainsi la dette consolidée.

C'est donc dire que la dette nette à la charge de tous les contribuables s'élevait à 19 275 377 \$ au 31 décembre dernier. Cela représente une moyenne d'endettement de 0,75 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière. Il s'agit d'une baisse comparativement à l'année 2013 où elle se chiffrait à 0,86 \$.

À titre de comparaison, l'endettement moyen des autres villes de la MRC de Thérèse-De Blainville se situait à 2,78 \$ par 100 \$ d'évaluation pour le même exercice financier.

L'**annexe 2** fournit plus de détails sur la dette de la Ville de Rosemère.

Le rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier consolidé de l'exercice 2014 de la Ville de Rosemère a été audité par Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL.

Le détail des états financiers non consolidés, c'est-à-dire avant l'inclusion des organismes périmunicipaux et supramunicipaux, se retrouvent à l'**annexe 3**.

Le dernier programme triennal d'immobilisations

Le conseil municipal a investi 3 057 342 \$ dans différents projets en immobilisations au cours de l'année 2014.

Ainsi, comme ce fut le cas en 2013, des investissements ont été consentis pour des travaux d'amélioration des conduites d'aqueduc, notamment à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et du boulevard Labelle.

Je souligne aussi la poursuite de notre programme d'entretien préventif et d'amélioration du réseau routier dans plusieurs secteurs du territoire.

C'est également au cours de l'automne de 2014 qu'ont été entrepris les travaux de modernisation et de réaménagement de l'écocentre, inauguré en janvier de la présente année. Cette infrastructure est source de fierté, car elle peut faire école au Québec en matière de gestion des matières résiduelles et de cohabitation en milieu urbain.

Des travaux de remplacement des luminaires à l'angle des rues Cedar et Rosemère ont aussi été réalisés, sans oublier la reconstruction du pont Lauréanne, résultat d'un partenariat fructueux avec la Ville de Blainville.

La Ville a également bonifié l'offre de modules de jeu du parc Bourbonnière, un lieu très prisé par les jeunes familles roseméroises.

Enfin, comme il le fait depuis quelques années déjà, le conseil a investi dans le renouvellement des conduites d'eau potable.

Plusieurs de ces projets ont fait l'objet d'une aide financière gouvernementale, permettant du même coup de réduire la facture pour les contribuables et de maintenir le niveau d'endettement.

La ventilation du coût de chacun de ces projets se retrouve à l'**annexe 4** du présent rapport.

Les indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice 2015

Grâce au travail rigoureux et soutenu du comité stratégique de travail au cours des 11 derniers mois, le plus récent état comparatif des revenus et des dépenses indique que la Ville de Rosemère conclura le présent exercice financier en affectant un montant de l'excédent accumulé non affecté beaucoup moins élevé qu'anticipé.

Les contrats de plus de 25 000 \$

Je dépose ce soir la liste des contrats représentant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville de Rosemère a conclu depuis le dernier rapport sur la situation financière déposé en novembre 2014. Je dépose aussi une liste comprenant les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont le total, pour un même contractant durant cette même période, excède 25 000 \$. Ces listes indiquent, pour chaque contrat, le nom du contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La rémunération des élus municipaux

En 2014, le salaire de la mairesse était de 45 280 \$ en plus d'une allocation non imposable de 15 787 \$.

Les conseillers municipaux ont reçu un salaire de 15 094 \$ et une allocation non imposable de 7 547 \$.

Une rémunération de 11 400 \$, combinant le salaire annuel et l'allocation par séance, a été versée par la MRC de Thérèse-De Blainville à la mairesse.

La mairesse et un conseiller ont également reçu un versement mensuel pour leur participation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine.

Les salaires versés aux élus ne comprennent aucun avantage social ni régime de retraite.

Les montants sont expliqués à l'**annexe 5**.

Les indicateurs de gestion

Les 17 indicateurs de gestion permettent de suivre l'évolution de la santé financière et de la qualité des services qui sont dispensés par une municipalité. De plus, ils constituent un outil de comparaison de l'efficacité des pratiques entre des municipalités semblables. Enfin, ces indicateurs permettent également aux municipalités d'informer leurs citoyennes et leurs citoyens, en toute transparence, sur l'atteinte de leurs objectifs.

On trouvera, à l'**annexe 6**, un sommaire comparatif de ces indicateurs provenant des états financiers 2014.

Les principales réalisations en 2015

C'est toujours avec fierté que je profite de cette occasion pour présenter les principales réalisations de notre administration au cours des 12 derniers mois, soit depuis le dernier rapport sur la situation financière.

Ainsi, en matière de finances et de fiscalité, le conseil municipal a :

- Réduit les taux de la taxe foncière résidentielle et commerciale pour atténuer l'effet de la hausse de l'évaluation de l'évaluation foncière des propriétaires, ayant comme conséquence de maintenir le compte de taxes résidentiel au niveau le plus bas de la MRC de Thérèse-De Blainville, et d'aider la communauté d'affaires à faire face à un contexte économique difficile.
- Gelé les tarifications d'enlèvement des ordures ménagères et de collecte sélective.
- Assuré un suivi très rigoureux du plan quinquennal financier, générant d'importantes économies et des investissements.
- Mis en place un programme d'aide au maintien à domicile des propriétaires de 67 ans et plus, assorti d'une subvention annuelle de 50 \$ applicable à la tarification de l'eau potable.
- Formé un comité de travail stratégique ayant le mandat de réviser l'ensemble des dépenses de la Ville dans un but d'optimisation budgétaire, laquelle opération sera dorénavant annuelle.
- Convoqué une consultation publique sur la situation financière de la Ville.

En matière de loisirs, de culture et d'activités communautaires, notre administration a :

- Soumis un dossier au gouvernement du Québec pour l'obtention de la reconnaissance de Rosemère comme municipalité amie des aînés.
- Maintenu la présentation de la Fête de Noël au centre-ville.
- Organisé des spectacles le samedi matin pour les familles.
- Poursuivi son partenariat avec le Marché public estival et le Marché de Noël.
- Installé un défibrillateur externe automatisé pour la sécurité des usagers du centre communautaire Memorial.
- Présenté la deuxième édition de la Biennale internationale de caricature de Rosemère.

Pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, la Ville de Rosemère a aussi:

- Inauguré le nouvel écocentre.
- Produit un guide concernant les branchements qui s'inscrit dans la vision du plan directeur des égouts pluviaux.
- Déployé un plan de gestion de l'agrile du frêne incluant un dépliant et la tenue de soirées d'information.
- Obtenu le deuxième rang mondial aux prix Collectivités en fleurs en plus de se démarquer avec 5 fleurs d'argent ainsi que le Prix de la Commission de la capitale nationale pour ses aménagements floraux.
- Mérité le certificat de longévité du Programme d'excellence en eau potable de Réseau Environnement.

Enfin, en matière d'infrastructures, la Ville a :

- Procédé à la réfection de la rue Northcote, entre les rues Cedar et Rose-Alma.
- Réalisé des travaux de réfection de la chaussée des rues Hector et Maria.
- Établi un partenariat avec la Ville de Boisbriand pour le remplacement des conduites souterraines et la réfection de la chaussée sur la montée Sanche.
- Fait des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs sur le chemin de la Grande-Côte, entre le boulevard Labelle et la montée Sanche.
- Procédé à des travaux correctifs de drainage aux fossés sur la rue de Rosemère.
- Obtenu une place de finaliste pour le 1^{er} prix du MAMOT en matière de gestion des infrastructures.

Le prochain programme triennal d'immobilisations

Le prochain programme triennal d'immobilisations sera adopté en même temps que le budget 2016, en décembre prochain.

Au moment de produire ce rapport, les membres du conseil ont convenu d'attendre la tenue de la consultation publique sur la situation financière du 14 novembre prochain de même que les résultats du sondage en ligne concernant les priorités citoyennes, et ce, afin de mieux planifier les investissements des trois prochaines années.

Mais un fait demeure : en 2016, comme au cours des dernières années, la Ville de Rosemère s'assurera d'obtenir le maximum des subventions admissibles pour ces projets, d'autant plus que le nouveau premier ministre du Canada s'est engagé en faveur d'un vaste programme d'infrastructures.

Les orientations budgétaires 2016

Comme je l'ai mentionné le mois dernier en conférence de presse, il va sans dire que le contexte budgétaire 2016 diffère peu de celui auquel le conseil était confronté l'an dernier.

Ainsi, contrairement à ce qui avait été véhiculé lors des discussions sur le pacte fiscal transitoire en 2015, le nouveau pacte fiscal 2016-2019 maintient à 50 % le taux de remboursement de la TVQ payée par les municipalités, au lieu du 100% espéré et n'offre aucune autre source de financement.

Cela provoque, pour la Ville de Rosemère, un manque à gagner récurrent de 1,2 million \$ au chapitre de ses revenus.

C'est pour cette raison que le rendez-vous du 14 novembre est un incontournable pour identifier des pistes permettant de protéger la santé financière des générations présentes et futures de Roseméroises et de Rosemérois.

Je vous rappelle que le conseil municipal a formé, en début d'année, un comité de travail stratégique ayant pour mission d'analyser les coûts et la performance des services dans une perspective d'optimisation budgétaire.

Le travail de ce comité, réalisé sous l'angle de la rigueur, a permis de cibler des enjeux qui seront présentés aux citoyennes et aux citoyens en consultation publique.

L'objectif ultime de cette démarche transparente est non seulement d'établir des priorités budgétaires et d'investissements, mais surtout de favoriser un avenir financier rassurant à long terme.

Je conclus en vous invitant à la séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 14 décembre prochain, à 19 h, au cours de laquelle seront adoptées les prévisions budgétaires 2016.

La mairesse,

Madeleine Leduc

ANNEXE 1

Détail de l'excédent de l'exercice 2014 et total de l'excédent non affecté

Revenus supplémentaires :

Taxes sur immeubles non résidentiels et autres taxes en diminution		(100 000 \$)
Services rendus (Régie de police et protection incendie)		144 500
Autres revenus		
Transferts et radiation retenue	165 900 \$	
Autres	27 800	187 000
		<hr/>
		238 200

Écarts sur les charges de fonctionnement :

Administration générale	(50 800)	
Sécurité publique	10 100	
Transport (neige, émondage)	183 200	
Hygiène du milieu (matières résiduelles)	(246 000)	
Urbanisme (salaires, consultants)	(41 000)	
Loisirs	(140 200)	
Autres dépenses (frais de financement, fonds de pension)	(167 400)	
Affectations	658 800	
Économie de charges		(78 300)
		<hr/>
Excédent de l'exercice 2014		316 500

Plus :

Excédent accumulé des années antérieures		<hr/> 2 156 300
--	--	-----------------

Total partiel

2 472 800

Moins :

Affectation aux projets 2014		426 500
Renversement des affectations du budget 2014		(753 500)
Affectation équilibrage du budget 2015		1 644 400
		<hr/>

Excédent non affecté au 31 décembre 2014

1 155 400 \$

ANNEXE 2

Dettes nettes à long terme consolidées

	2014	2013	VARIATION
DETTE À L'ENSEMBLE DES CITOYENS			
Spécial			
e			
Règlements d'emprunt à l'ensemble	16 069 196 \$	15 619 192 \$	450 004 \$
Autres			
Quote-part dans des organismes Contrôlés (Régies et CITL)	2 820 307	3 293 945	(473 638)
Total de la dette à l'ensemble des citoyens	18 889 503	18 913 137	(23 634)
RECOUVREMENT DE TIERS			
Centrale d'eau potable (51,86 % en 2014)	907 950	909 710	(1 760)
Programme du gouvernement (PRECO, PIQM)	4 121 803	2 592 764	1 529 039
Amélioration eau potable – autres villes	1 278 319	--	1 278 319
Total du recouvrement de tiers	6 308 072	3 502 474	2 805 598
AMÉLIORATIONS LOCALES			
Total des améliorations locales	3 813 432	4 494 334	(680 902)
TOTAL DE LA DETTE À LONG TERME			
Dettes à l'ensemble des citoyens plus recouvrement de tiers plus améliorations locales	29 011 007	26 909 945	2 101 062
Moins : partie attribuable à d'autres sources (autres tiers, soldes disponibles, etc.)	(9 735 630)	(6 305 799)	(3 429 831)
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME	<u>19 275 377\$</u>	<u>20 604 146 \$</u>	<u>(1 328 769 \$)</u>

ANNEXE 3

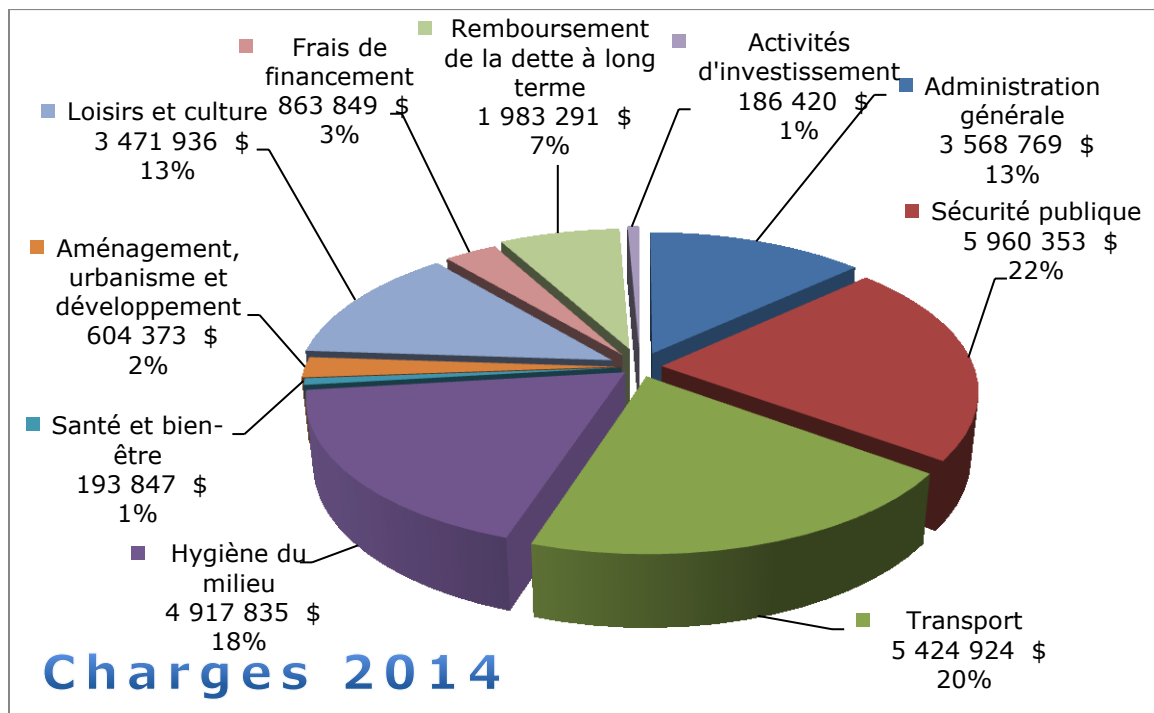
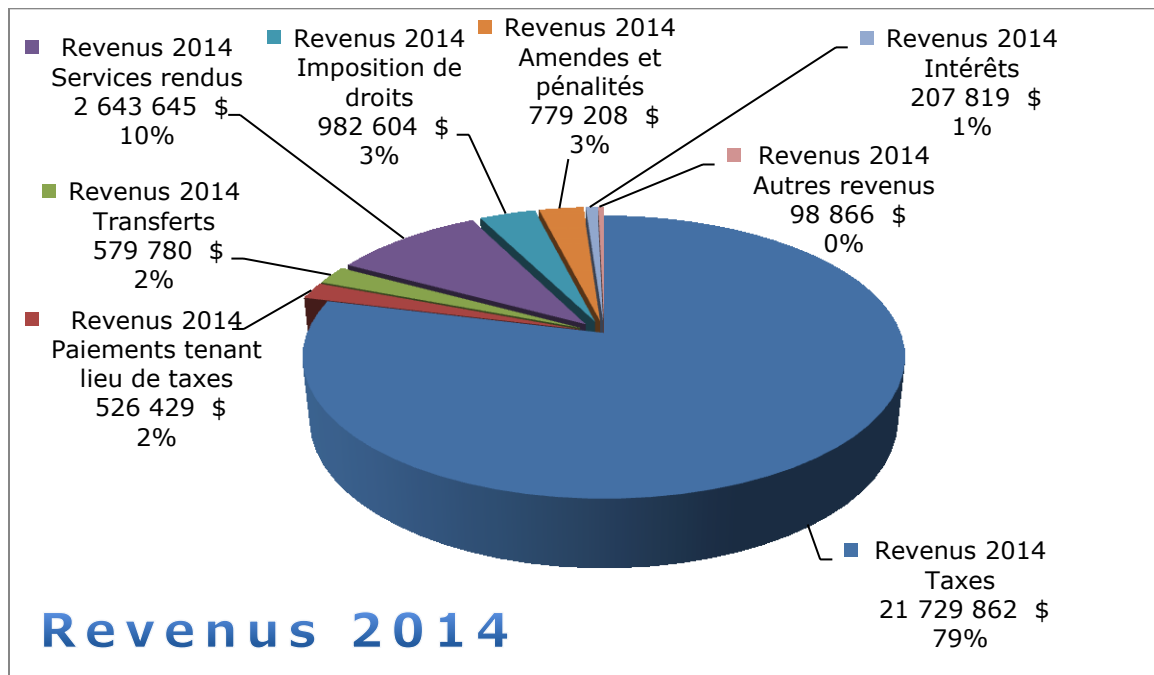
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget	Réalisations
Revenus		
Taxes	21 834 000 \$	21 729 862 \$
Paiements tenant lieu de taxes	515 600	526 429
Quotes-parts		
Transferts	512 800	579 780
Services rendus	2 499 200	2 643 645
Imposition de droits	1 068 000	982 604
Amendes et pénalités	705 400	779 208
Intérêts	175 000	207 819
Autres revenus	-	98 866
	27 310 000	27 548 213
Charges de fonctionnement		
Administration générale	3 510 400	3 568 769
Sécurité publique	5 970 500	5 960 353
Transport	5 608 100	5 424 924
Hygiène du milieu	5 163 800	4 917 835
Santé et bien-être	193 900	193 847
Aménagement, urbanisme et développement	652 800	604 373
Loisirs et culture	3 612 200	3 471 936
Frais de financement	1 031 300	863 849
	25 743 000	25 005 886
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	1 567 000	2 542 327
Conciliation à des fins fiscales		
Placements long terme	-	65 004
Financement		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	103 900	138 650
Remboursement de la dette à long terme	(1 970 400)	(1 983 291)
	(1 866 500)	(1 779 637)
Affectations		
Activités d'investissement	(280 500)	(186 420)
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté et non affecté	753 500	45 900
Réserves financières et fonds réservés	(173 500)	(279 670)
Montants à pourvoir dans le futur	-	(26 000)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	-	-
	(299 500)	(446 190)
	(1 567 000)	(2 225 827)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	316 500 \$

ANNEXE 3 (suite)

Représentation graphique des revenus et des charges pour 2014



ANNEXE 4

Charges d'investissement 2014

Charges d'investissement réalisées en 2014 3 057 342 \$

Le mode de financement prévu pour ces investissements se résume ainsi :

▪ Dette à long terme	3 116 914 \$	
▪ Paiement comptant (fonds d'administration ou excédent accumulé)	1 053 155	
▪ Subventions	670 630	
▪ Fonds de roulement et fonds réservé	286 648	5 127 347

Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales

2 070 005 \$*

- * L'excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales représente le financement de contrats financés en 2014 qui seront complétés en 2015.

Liste des principaux projets en immobilisation réalisés ou entrepris en 2014

1	▪ Reconstruction Pont Lauréanne	499 107,27 \$
2	▪ Réfection égout pluvial et pavage rue Lacas	5 758,24
3	▪ Réfection Rose-Alma, entre Northcote et Arm	4 908,46
4	▪ Bâtiments : poste de police (ventilation)	8 786,71
5	▪ Bâtiments : réaménagement Parc Charbonneau	15 328,44
6	▪ Infrastructures : travaux inspections branchements	172 343,78
7	▪ Infrastructures : travaux honoraires professionnels	15 919,60
8	▪ Infrastructures : travaux école Alpha / Parc Bourbonnière	25 000,00
9	▪ Infrastructures : mat. génératrice fixe poste Tylee	23 185,56
10	▪ Règlement 821 : Réfection complète rue de Rosemère	(37 232,42)
11	▪ Règlement 835 : Réfection complète rue Cédar	11 455,86
12	▪ Règlement 844 : Réhhab. aqueduc Rose-Alma/Skelton	(5 039,43)
13	▪ Règlement 851 : Réhab. eau potable Grande-Côte/Labelle	997 034,87
14	▪ Règlement 852 : Luminaires Cédar/Rosemère	81 178,73
15	▪ Règlement 853 : Resurfaçage divers boul. Roland-Durand	382 986,84
16	▪ Règlement 854 : Véhicule unité urgence aqueduc	237 868,79
17	▪ Règlement 855 : Plan quinquennal aménagements parcs	61 283,77
18	▪ Règlement 856 : Réaménagement écocentre	319 361,70
19	▪ Règlement 857 : Réfection Northcote entre Cedar/Rosemère	19 886,52
		<hr/>
		3 057 342,53 \$

ANNEXE 5

Rémunération des membres du Conseil municipal pour 2014

Poste	Salaire annuel	Allocation annuelle non imposable	Présence aux comités (variable)	
			Imposable	Non imposable
Mairesse	45 279,96 \$	15 786,96 \$	179,77 \$	- \$
Conseiller	15 093,72 \$	7 546,92 \$	179,77 \$	89,88 \$

Autres montants versés pour la participation à divers organismes

MRC de Thérèse-De Blainville

Poste	Salaire annuel et allocation par séance	Allocation non imposable
Mairesse	11 400,00 \$	- \$

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine

Poste	Salaire mensuel	Allocation mensuelle non imposable
Présidente (mairesse)	489,79 \$	- \$
Conseiller (maire suppléant)	247,65 \$	123,82 \$

Autres organismes

Aucune rémunération

ANNEXE 6

Sommaire des indicateurs de gestion 2014

	2014	2013	2012
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Sécurité incendie			
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	0,0536 \$	0,07 \$	0,06 \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	0,0611 \$	0,08 \$	0,07 \$
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale			
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	9 444 \$	8 831 \$	8 888 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	14 116 \$	13 511 \$	13 460 \$
Enlèvement de la neige			
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3 666 \$	5 313 \$	3 583 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	3 874 \$	5 478 \$	3 756 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution			
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	30,4878	27,5374	30,4878
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	4 801 \$	3 929 \$	3 343 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9 459 \$	8 113 \$	7 415 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,30 \$	0,33 \$	0,30 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,39 \$	0,42 \$	0,37 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,21 \$	0,16 \$	0,14 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,42 \$	0,33 \$	0,32 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout			
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,19 \$	0,19 \$	0,21 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	0,19 \$	0,19 \$	0,21 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	3 560 \$	3 956 \$	4 081 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	6 821 \$	7 130 \$	7 448 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	0,10 \$	0,11 \$	0,13 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	0,20 \$	0,20 \$	0,24 \$
Déchets domestiques et assimilés			
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	112,20 \$	119,87 \$	114,56 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	112,20 \$	119,87 \$	114,56 \$
Collecte sélective de matières recyclables			
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	0,116 t	0,124 t	0,136 t
Taux annuel de diversion	21,91 %	20,97 %	23,04 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE			
Croissance des valeurs résidentielles imposables	0,85 %	0,51 %	0,59 %

RESSOURCES HUMAINES

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	2,59 %	1,34 %	2,62 %
Effort de formation par employé	24,97 h	18,19 h	24,09 h
Taux de départs potentiels à la retraite	15,65 %	14,39 %	17,69 %

- a) Charges avant amortissement
- b) Charges